

280919

Ceci n'est pas un urinoir

Question de Monsieur le Conseiller L. Parmentier

L'asbl Samenlevingsopbouw, Pléiade Nord et le collectif Brabant Bouge, ont lancé, avec le soutien des autorités communales de Schaerbeek, leur première « opération pipis sauvages » dans le quartier Aerschot, à proximité de la gare du Nord. Pendant trois mois, depuis le 12 mai, différents dispositifs ont été placés en plusieurs lieux clés du quartier afin de dissuader les gens d'uriner n'importe où.

Le problème n'est pas neuf : dans le cadre du contrat de quartier Aerschot-Progrès (2001-2004), deux urinoirs ont été placés dans la rue Aerschot, aux angles de la rue Rogier et de l'avenue de la Reine. En 2008, un comptage a été effectué : en une semaine, plus de 5.000 personnes ont utilisé l'urinoir au coin de la rue Rogier. Néanmoins, de nombreux habitants se plaignent encore que des personnes urinent sur leur porte, sur les murs et même sur le parvis de l'église de la rue de Brabant. De manière générale, la rue et ses perpendiculaires sentent l'urine puisque des personnes s'y soulagent. Les urinoirs placés ne suffisent manifestement pas. Ils sont pourtant nettoyés deux fois par jour et arrosés toutes les heures, aux frais de la commune. C'est ce qui a donc motivé ces associations, habitants et autorités communales à lancer une vaste opération de sensibilisation du public et des autorités politiques.

Forts de l'expérience de Bristol et Gand, les associations ont fixé des plaques spitantes sur des murs et portes dont les urineurs sont particulièrement friands. Le principe est simple : l'urine est rejetée sur le pantalon de celui qui se soulage. De faux fils électriques ont également été placés en d'autres endroits stratégiques. L'urineur ne sera bien entendu pas électrifié, mais il l'aurait été si les fils avaient été raccordés à l'électricité. Enfin, des miroirs dissuadent toute personne prise d'une envie pressante et décidée à en découdre contre un mur. Tous ces dispositifs sont surmontés d'une pancarte intitulée « Ceci n'est pas un urinoir ».

Pisseur = Payeur

Dans le cadre de cette action, la SNCB a accepté de renforcer la signalisation des urinoirs sur le mur de la gare. Les associations distribuent cartes postales et autocollants dans les bars et dans la rue. Des documents qui rappellent notamment qu'uriner en rue est une infraction qui peut coûter 75 euros au contrevenant.

Monsieur le Bourgmestre pourrait-il me faire savoir si le Collège Communal de Charleroi compte dans un futur proche prendre la problématique « des pipis sauvages » à « bras le corps » ?

Une initiative telle que celle de Schaerbeek, Gand ou Bristol est-elle envisageable sur les trottoirs de notre Métropole ?

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Monsieur le Bourgmestre, mes carolorégiennes et écologiques salutations.

Réponse de Monsieur le Bourgmestre

En ce qui concerne la problématique des « pipis sauvages », l'article 87 §2 du Règlement Général de Police en vigueur sur le territoire précise que *"Sauf aux endroits spécialement prévus à cet effet, il est interdit à quiconque d'uriner sur la voie publique et contre les propriétés riveraines bâties"*.

En cas de flagrant délit constaté par la Police locale et/ou par un agent constatateur, un P.V et/ou un compte rendu administratif (CRA) est dressé. Une procédure en amende administrative est ensuite activée et elle peut aboutir à l'application d'une amende administrative d'un montant allant de 1 à 250 euros maximum.

